



Rapporteur : M. SOHIER

N° AD_2025_0083

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2024

Le 27 juin 2025 à 9h34, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu les comptes de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes présentés par le Payeur départemental ;

Exposé :

L'arrêté des comptes du Département d'Ille-et-Vilaine est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif de l'exercice et sur le compte de gestion dressé par le comptable public.

Monsieur le Payeur départemental a établi le compte de gestion 2024 pour les budgets suivants :

- budget principal ;
- budget annexe Gestion locative bâtiments biotechnologies ;
- budget annexe Biodiversité et paysages.

Après examen, ces comptes de gestion font apparaître des résultats concordants aux comptes administratifs 2024 du Département pour chacun des budgets.

Décide :

- d'approuver les comptes de gestion 2024 du budget principal et des budgets annexes dressés par Monsieur le Payeur départemental dont les résultats sont conformes à ceux décrits dans les comptes administratifs 2024 du Département, dont la synthèse des résultats d'exécution est jointe en annexe, et qui n'appellent ni observation ni réserve.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
2 juillet 2025
ID: AD_2025_0083

Pour extrait conforme